



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 10 janvier 2018

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 59 y compris les membres du Conseil communal,
la Secrétaire et la Boursière.

La présente assemblée a été convoquée selon la décision de l'assemblée communale du 24 mai 2016 soit par : insertion dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par distribution d'un tout-ménage avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 5 juillet 2017 *
2. Tir sportif Lully et environs - changement de cibles - demande d'un prêt sans intérêt
- ~~3. Règlement de la Commune de Lully relatif à la gestion des déchets~~
4. Présentation générale du budget de fonctionnement 2018
 - 4.1 Budget de fonctionnement 2018
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Approbation du budget de fonctionnement
5. Budget des investissements 2018 et vote des crédits y relatifs
 - 5.1 ERES - participation aux investissements
Rapport de la commission financière + approbation
 - 5.2 Aménagement de 3 compacteurs
Rapport de la commission financière + approbation
 - 5.3 PAL/PAD - honoraires des urbanistes
Rapport de la commission financière + approbation
 - 5.4 Rénovation aux bâtiments communaux
Rapport de la commission financière + approbation
 - 5.5 Construction d'un bâtiment administratif
Rapport de la commission financière + approbation
 - 5.6 Etude faisabilité ferme et article 3008
Rapport de la commission financière + approbation
 - 5.7 Budget des investissements 2018
Rapport de la commission financière + approbation globale
6. Divers

A 20h.01, M. Gérard Brodard - Syndic ouvre l'assemblée en adressant ses salutations et remerciements aux citoyens présents. Il leur adresse également ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année et souhaite la bienvenue à M. Vincent Isoz - nouveau Conseiller communal qui participe à sa première assemblée.

M. le Syndic informe l'assemblée que les débats de ce soir seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés : Mme Antoinette Mauron / Mme Elisabeth Pillonel / M. Tobias Gebhart / M. Benoît Décotterd / Mme Irène Rüsi / Mme Alyssa Monney / M. Jean-Claude Guex / Mme Margrit Strub.

Nomination de 2 scrutateurs : M. Julien Hennard et M. Remi Hermida

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera comme énoncée. Toutefois, le

point 3 sera reporté lors de la prochaine assemblée communale, vu que le règlement de la déchetterie n'est pas prêt à être présenté.

Le nouveau tractanda est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 5 juillet 2017

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal ne sera plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document et donne aux citoyens présents, les informations suivantes concernant un point relevé lors de la précédente assemblée :

M. Marc Ballet avait demandé à installer un cendrier et une poubelle aux abords du cimetière. M. le Syndic précise que ces 2 objets seront mis en place en mars prochain, ceci comme convenu avec le Président de la Paroisse.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Ceci n'étant plus le cas, le procès-verbal est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic approche l'assemblée afin de savoir si le principe de présentation du procès-verbal au power-point lui convient. Si un changement devait être souhaité, celui-ci devra être explicitement mis au tractanda de la prochaine assemblée. Après délibération, l'assemblée décide de maintenir le statu quo.

M. le Syndic remercie l'assemblée.

2. Tir sportif Lully et environs - changement de cibles - demande d'un prêt sans intérêt

Notre Syndic donne différents renseignements à l'assemblée concernant ce point.

Une demande formelle a été faite de la part de la Société de Tir sportif Lully et environs pour un prêt de fr. 20'000.— par la Commune, sans intérêt, remboursable sur 10 ans, soit fr. 2'000.-/an.

Ce type de prêt est de la compétence de l'assemblée communale (conformément à l'art. 10 al. 1 let. i RELCo).

M. Pierre Brasey - membre fondateur de la Société de Tir sportif est présent à l'assemblée et nous apporte les précisions suivantes :

- Ce regroupement compte 30 membres dont beaucoup de jeunes. Les résultats des tirs sont bons et les membres sont motivés. Il demande à l'assemblée d'accepter cette demande de prêt, sans intérêt.
- M. Pierre Brasey remercie la Commune pour le don de fr. 500.— versé à la Sté de Tir 300 m.

Aucune remarque n'étant formulée par l'assemblée, ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour son ouverture et le soutien apporté à la Société de Tir sportif de Lully et environs. Au vu de cette décision, M. le Syndic demande à ladite Société de tout mettre en œuvre afin que ce prêt soit administré de la meilleure manière qu'il soit.

3. Présentation générale du budget de fonctionnement 2018

3.1 Budget de fonctionnement 2018

La parole est donnée à M. Gérard Brodard Syndic - Responsable des finances qui présente le budget 2018 chapitre par chapitre et apporte à l'assemblée les commentaires suivants :

- Budget 2017 : résultat positif de fr. 800.—avec un total des charges de fr. 3'949'100.—
- Budget 2018 : résultat positif de fr. 5'740.— avec un total des charges de fr. 4'320'150.—
- Augmentation des charges liées de fr. 205'950.—
- Part impôt véhicules de fr. 77'800.— soit une augmentation de 4% par rapport aux comptes 2016
- Nouveau chapitre dès 2017 : accueil extra-scolaire avec des charges de fr. 145'900.— et des produits de fr. 110'000.—
- Augmentation des attributions liée à la péréquation financière de fr. 13'500.—
- Poursuites : fr. 20'190.— au 27 novembre 2017
- Arrangement de paiement : fr. 2'094.— au 27 novembre 2017
- Société de recouvrement Inkasso Küng : dossier en cours pour un total de fr. 12'037.—
- Les amortissements obligatoires selon contrôle de l'endettement du SCom : fr. 217'000.— au lieu de fr. 103'000.— en 2017 ; augmentation de fr. 114'000.— dont fr. 72'000.—relative entre autre au début de l'amortissement de l'école Arc-en-ciel
- Situation de la réserve non-obligatoire : fr. 400'000.— qui sera prise en compte si nécessaire à l'amortissement annuel de l'école
- Prélèvement donc de fr. 72'000.— de cette réserve afin de compenser l'augmentation des amortissements obligatoires liée à l'amortissement de la nouvelle école.

3.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière :

La Commission s'est réunie le 27 novembre dernier avec le Conseil communal afin d'examiner les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Lully pour l'exercice 2018.

Suite à cet examen, la Commission fait remarquer à l'assemblée que les postes desdits budgets ont été établis sur la base d'avis officiels ainsi que d'évaluations tant au sujet des dépenses que des recettes.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2018 a été présenté d'une manière claire et précise. Le Conseil communal a apporté toutes les précisions nécessaires et il a répondu de manière explicite à toutes les questions.

De ce fait, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver ce budget de fonctionnement 2018 présentant un bénéfice présumé de fr. 5'740.—.

3.3 Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2018 est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal pour la gestion des deniers publics, les Conseillères et Conseillers pour la rigueur et la bonne gestion de leurs dicastères, et la Commission financière pour sa précieuse collaboration.

4. Budget des investissements 2018 et vote des crédits y relatifs

Notre Syndic précise que chaque poste a été détaillé, car la loi sur les communes stipule que tous les nouveaux investissements doivent être explicitement présentés et votés individuellement. Une tablelle chiffrée pour chaque investissement a été établie afin que l'assemblée prenne connaissance des incidences financières en la matière.

4.1 ERES - participation aux investissements

La parole est donnée à M. Patrick Huber - Conseiller communal qui donne à l'assemblée des explications relatives à cette dépense.

But de la dépense : Participation aux investissements de l'ERES

Descriptif : Changement des surpresseurs dessableurs
Crédit d'étude d'agrandissement

Plan de financement et calcul des charges

Coût estimé	12'500.00
Emprunt	-
Financement par nos liquidités	12'500.00
Amortissement annuel, taux : 15 %	1'875.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	-

Rapport de la commission financière + approbation :

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui approuve cet investissement et il propose à l'assemblée d'en faire de même.
Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.2 Aménagement de 3 compacteurs

Suite à la fermeture de la déchetterie d'Estavayer et la nouvelle réorganisation en matière de gestion des déchets, nous devons remplacer les containers par des compacteurs puisque nous sommes passés au tarif coûtant et non plus à la taxe au sac. De plus, le Conseil a pris l'option de mettre un compacteur par village.

La parole est donnée à M. Frédéric Wittwer - Conseiller communal :

Buts de la dépense :

1. Aménagement de 1 compacteur par village
2. Compacteur de Lully est mis à disposition par RG SA
3. Les compacteurs pour Bollion et Seiry sont en leasing

Descriptif :	Lully	aménagements	fr.	31'600.00
		raccordement électrique RBM	fr.	2'000.00
	Bollion	aménagements	fr.	41'000.00
		raccordement électrique	fr.	2'200.00
		taxes raccordements Groupe E	fr.	5'300.00
	Seiry	aménagements	fr.	45'500.00
		raccordement électrique	fr.	2'200.00
		taxes raccordements Groupe E	fr.	5'300.00
		TVA 8%	fr.	10'808.00
	Total		fr.	145'908.00

Plan de financement et calcul des charges

Coût estimé	146'000.00
Emprunt	
Financement par nos liquidités	146'000.00
Amortissement annuel, taux : 20 ans / 5 %	7'300.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	18'300.00

Le compacteur de Lully a été mis à l'enquête du 17 novembre au 1^{er} décembre où une opposition a été reçue. Le délai à l'opposant pour le droit de recours court jusqu'au 15 janvier. Après cette date, le compacteur sera installé.

Jusqu'à ce que le compacteur soit en fonction, les sacs noirs ou blancs peuvent être mis dans les containers, ou menés à la nouvelle déchetterie de Sévaz.

M. Antonio Hermida souhaite savoir de quelle façon le compacteur sera vidangé.

M. Frédéric Wittwer l'informe qu'un signal se fait à RG Récupération SA lorsque celui-ci est plein et c'est RG Récupération SA qui se charge de venir le vider.

M. Alexandre Duc nous conseille d'installer des rails sous le container, ceci afin de faciliter la vidange. M. Frédéric Wittwer prend bonne note de cette remarque.

Mme Véronique Deschenaux s'étonne de l'emplacement prévu pour le compacteur à Seiry sur la route de la Coulate. Elle propose de l'installer aux abords de l'école.

M. Jean-François Bulliard est surpris également de cet emplacement pour les raisons suivantes :

- Endroit pas sécurisé en bordure de la route communale
- Emplacement pas adapté pour la carte de visite de la Commune
- Il rejoint également l'avis de Mme Deschenaux

M. Frédéric Wittwer informe l'assemblée que pour la sécurité des enfants, nous n'allons pas installer le compacteur aux abords de l'école. Cet endroit est inapproprié.

Mme Véronique Deschenaux demande à ce qu'une solution soit trouvée avec un agriculteur pour l'installation de ce compacteur aux abords d'un hangar ou autre.

M. Frédéric Wittwer prend bonne note de cette remarque.

Une analyse de l'emplacement va se faire et ensuite la mise à l'enquête se fera.

M. Julien Hennard souhaite connaître le montant du leasing. M. Frédéric Wittwer l'informe de la charge annuelle de fr. 18'000.—.

Cette option a été choisie afin de nous faciliter la tâche pour l'entretien. C'est RG Récupération SA qui va gérer les pannes, vidanges, etc.

M. Patrick Voutaz demande à quelle date le compacteur de Seiry sera-t-il mis en fonction.

M. Frédéric Wittwer l'informe que celui de Bollion sera installé d'ici juin 2018 et celui de Seiry suivra.

- Dans tous les cas, celui de Lully pourra être utilisé dès le 1^{er} février prochain. De plus, les sacs peuvent être déposés chez RG, et à Estavayer, Cugy, les Montets et Sévaz.

Rapport de la commission financière + approbation :

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui approuve cet investissement et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à 57 x oui, 1 x non et 3 abstentions.

4.3 PAL/PAD - Honoraires des urbanistes

La parole est donnée à M. Frédéric Tesse - Conseiller communal qui nous soumet les précisions suivantes :

Buts de la dépense :

PAL / PAD Honoraires des urbanistes

Descriptif :

Frais relatifs à la révision du PAL (Plan d'Aménagement Local)

Raison :

Dossier d'approbation du PAL et enquête Plan d'Aménagement de Détail « Plein Sud », dossier zone d'activité Plein Sud (PAZ et PAD)

Plan de financement et calcul des charges

Coût estimé	46'000.00
Emprunt	-
Financement par nos liquidités	46'000.00
Amortissement annuel, taux : 15 %	6'900.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	-

Aucune remarque n'est relevée relative à cet investissement.
Les investissements votés font partie de nos liquidités.

Rapport de la commission financière + approbation :

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui approuve cet investissement et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté par 58 oui, 0 x non et 1 x abstention.

4.4 Rénovation aux bâtiments communaux

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss - Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les renseignements utiles :

But de la dépense :

Travaux au bâtiment de la Colombière à Lully uniquement

Descriptif :

1. Installation d'abergements en cuivre autour des lucarnes
2. Pose d'un revêtement de résine synthétique dans le couloir au sous-sol
3. Changement des portes des armoires de la salle des engins
4. Installation d'un double lavabo à l'AES

Raisons :

1. Empêcher l'accès aux fouines
2. Utilisation intense du couloir par les écoles
3. Les portes sont anciennes et ne ferment plus correctement
4. Obligation demandée pour répondre aux normes

Plan de financement et calcul des charges

Coût estimé	15'000.00
Emprunt	-
Financement par nos liquidités	15'000.00
Amortissement annuel, taux : 10 %	1'500.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	-

Mme Martha Pittet demande à installer des armoires à fermeture sans clé, car elle ne trouve pas cela pratique.

M. Julien Hennard rejoint le propos relevé par Mme Martha Pittet.

C. Plüss précise que des clés seront installées, ceci afin d'éviter des vols ou autres durant les locations. Elle sera attentive afin qu'un système facile à utiliser soit installé.

Rapport de la commission financière + approbation :

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui approuve cet investissement et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

4.5 Construction d'un bâtiment administratif

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss - Conseillère communale qui apporte à l'assemblée des précisions quant à cette dépense et nous présente les plans du nouveau bâtiment.

Elle précise que les locaux d'archives ne seront pas déplacés. Ceux-ci resteront à leur emplacement actuel, soit dans le bâtiment de la Colombière.

But de la dépense :

Agrandissement des locaux de l'administration.

Descriptif :

Création d'une réception, de locaux administratifs et de salles de réunion.

Le local de vote pourra se faire dans une des salles de réunion.

Raisons :

Manque de place dans l'administration actuelle.

Mise à disposition de la salle du sous-sol pour les services scolaires et culturels.

M. Camille Duc souhaite savoir si cette nouvelle construction sera chauffée avec des copeaux, soit reliée aux 2 autres bâtiments. Mme Catherine Plüss lui répond par l'affirmative.

M. Alexandre Duc souhaite savoir ce qui se fera au 1^{er} étage.

Mme Catherine Plüss lui répond qu'il y aura 2 salles de conférence avec des parois modulables utilisées pour les séances de conseil et autres rencontres. En cas de fusion, une salle de classe pourra être installée à chaque étage.

Plusieurs citoyens demandent à installer un ascenseur dans ce nouveau bâtiment.

Mme Catherine Plüss informe l'assemblée qu'un monte chaise est prévu, ce dernier étant obligatoire.

M. Remi Hermida souhaite savoir si les toilettes situées à l'étage seront accessibles. Mme Catherine Plüss lui répond par l'affirmative.

M. Remi Hermida propose que l'Ingénieur prévoit la construction d'un étage supplémentaire en cas de besoin. Mme Catherine Plüss prend note de cette remarque.

M. Dominique Pillonel de Seiry relève que la réalisation de ce projet est un luxe pour une Commune de 1200 habitants.

M. le Syndic précise que ce besoin est nécessaire. En cas de fusion, nous pourrions prévoir de réunir tous les primaires à Lully au vu de l'emplacement de la salle de sport.

M. François Martin constate que le bâtiment n'est pas adapté à la salle communale, il demande une continuité du toit existant de la salle. De plus, il n'y a pas assez de vitrage.

Plusieurs citoyens rejoignent les propos relevés de M. François Martin.

M. Camille Duc souhaite savoir si le SBC a été contacté pour ce nouvel objet. Mme Catherine Plüss lui répond par la négative vu que le bâtiment de la Colombière n'est pas classé.

M. Antonio Hermida relève que ce toit plat est moderne mais pas idéal. Il rejoint également l'avis de M. François Martin et demande de revoir ce projet.

M. Camille Duc demande quel est l'architecte qui gère ce dossier. Mme Catherine Plüss l'informe que nous collaborons avec Archigroupe - M. Buchs.

M. le Syndic précise que vu le montant, nous tombons sur le principe des marchés publics; nous allons toutefois tout faire pour prioriser les entreprises régionales, ceci dans la mesure du possible.

M. Remi Hermida demande à être attentif afin que les fondements soient créés dans les normes et de plus qu'un calcul sismique soit fait. Mme Catherine Plüss relève que M. Buchs d'Archigroupe a dû penser à tous ces aspects techniques. Toutefois, elle prend bonne note de ces remarques.

M. Pierre Brasey souhaite savoir si cette nouvelle construction sera attenante au bâtiment de la Colombière. Mme Catherine Plüss lui répond par l'affirmative.

Mme Yolande Verdon s'interroge sur la création de ce nouvel objet. Si nous devons fusionner, cet investissement en vaut-il la peine ? M. le Syndic précise que la fusion n'a pas d'impact sur cette construction. Si nous fusionnons, les locaux seront utilisés dans tous les cas.

M. Patrick Voutaz souhaite savoir si le prix énoncé pourra être tenu au vu de toutes les remarques faites. Mme Catherine Plüss précise que les chiffres donnés ont été largement comptés.

M. Michel Pillonel demande si la Commune a la capacité financière pour cette nouvelle construction. M. le Syndic lui répond par l'affirmative.

M. François Martin propose que le vote de ce point soit reporté lors de la prochaine assemblée. Il demande au Conseil communal de revoir son projet en tenant compte des remarques énoncées.

M. Eric Collomb n'est pas d'accord avec la suggestion faite par M. François Martin. Vu que la capacité financière est avérée, il suggère à l'assemblée de se positionner sur le montant proposé pour la création de ce bâtiment administratif. Ensuite, le Conseil communal prendra en considération les modifications demandées par les différents citoyens et le nouveau projet pourra être présenté lors d'une prochaine assemblée.

M. François Martin revient sur ses propos et accepte la proposition faite par M. Eric Collomb, soit de voter uniquement le montant du coût estimé, soit fr. 950'000.—.

M. Armin Trueb accepte ce prix pour une meilleure exécution des plans.

Mme Agnès Gauthier souhaite savoir si la salle du Conseil communal pourrait être utilisée à nouveau par le chœur-mixte. M. le Syndic l'informe que celle-ci pourra être mise à disposition de l'AES, du chœur-mixte ou d'autres sociétés. Ce point n'a pas encore été défini.

Plan de financement et calcul des charges

Coût estimé	950'000.00
Emprunt	950'000.00
Financement par nos liquidités	-
Intérêt de l'emprunt : 1.2 % sur 10 ans	11'400.00
Amortissement annuel, taux : 3 % dès 2019	28'500.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	3'500.00

Rapport de la commission financière + approbation :

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui mentionne les trois points suivants :

- Un bâtiment administratif est actuellement un réel besoin de la Commune afin de pouvoir accueillir les citoyens convenablement et de pouvoir travailler d'une manière agréable et discrète.
- La Commune possède la capacité financière pour assumer cet investissement.
- Ce bâtiment administratif serait réversible en salle de classe.

Au vu des points précités, la Commission financière approuve cet investissement de fr. 950'000.—, hormis les aspects techniques et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote, soit l'enveloppe de fr. 950'000.— uniquement. Celui-ci est accepté par 57 x oui, 0 x non et 2 abstentions.

4.6 Etude faisabilité ferme et article 3008

La parole est donnée à M. Gérard Brodard Syndic - Responsable du dossier.

But de la dépense :

Etude détaillée de l'art. 3008 du Registre foncier de Lully

Descriptif :

Analyse de faisabilité, de densité et d'optimisation de la parcelle et de la ferme

Raison :

En ce qui concerne le prévisionnel pour une étude nouvelle, on compte environ HT/Fr. 2.80 à HT/Fr. 3.90/m² selon le degré de difficulté

En fonction de la 1^{ère} étude de 2016 qui nous donne déjà une base de travail solide, on peut admettre selon les normes usuelles HT/Fr. 2.90/m², soit Art. No 3008 = 3'036 m² à HT/Fr. 2.90 = HT/Fr. 8'800.00

Plan de financement et calcul des charges

Coût estimé		10'000.00
Etude	8'800.00	
Imprévus	1'200.00	
Financement par nos liquidités		10'000.00
Amortissement annuel, taux : 15 %		1'500.00
Charges d'exploitation annuelles estimées		-

M. le Syndic informe les citoyens que lors des prochaines assemblées, des maquettes seront présentées afin de les informer de l'avancement du projet.

Rapport de la commission financière + approbation :

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui approuve cet investissement et il propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

Rappel du vote du 5 juillet 2017 : acquisition de l'art. 3008 du Registre foncier de Lully.

Ce dossier a été pris en compte au budget 2018.

La promesse de vente a été signée en date du 12 octobre 2017.

Les 10% sont garantis par nos liquidités et seront versés dès le 11 janvier 2018.

But de la dépense :

Village de Lully : acquisition de l'art. 3008 du Registre foncier de Lully.

Descriptif :

Projet présenté et adopté lors de l'assemblée du 5 juillet 2017.

Raison :

Finalisation et inscription via le budget ordinaire 2018 avec report jusqu'en 2021.

Sera financé par nos liquidités et par le compte du fond de politique foncière.

Plan de financement et calcul des charges

Coût estimé : 3036 x 180.--		546'800.00
Financement par le fond de la politique foncière	546'480.00	
Total	546'480.00	546'480.00
Paiement 10% à la signature		54'648.00
Paiement du solde à fin 2020		491'832.00
Prise charge supplémentaire : Impôt sur gain immobilier (via nos liquidités) Dès 2021		55'000.00
Montant global (arrondi)		602'000.00

4.7 Budget des investissements 2018

Rapport de la commission financière + approbation globale

Le récapitulatif des investissements 2018 est présenté par notre Syndic - Gérard Brodard.
Les charges sont de fr. 1'931'900.— et les produits : fr. 27'500.—.

Rapport de la commission financière + approbation :

M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière nous donne lecture du rapport global et recommande à l'assemblée d'accepter le budget des investissements 2018 dans sa globalité.

Ce point est soumis au vote. Il est accepté à 58 x oui, 1 x non et 1 x abstention.

Notre Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal dans l'acceptation des nouveaux investissements. Il transmet sa gratitude aux Conseillers pour la préparation de leurs dossiers. M. le Syndic remercie également la Caissière - Heidi Monney pour l'excellent travail effectué ainsi qu'à la Commission financière pour sa précieuse collaboration et sa pertinence dans les débats.

Complément information budget CSPi

Parole à Patrick Huber - Conseiller communal et responsable du dicastère, qui comment à l'assemblée l'adaptation des montants votés par rapport à l'achat d'un achat d'un tonne-pompe CSPi:

Coût estimé du tonne-pompe : (initialement 625'000.-)		540'000.00
./ . subvention ECAB 40 %	216'000.00	
Montant à répartir aux communes membres	324'000.00	
Participation de Lully (montant voté en 2017: 53'000.00)	33'250.00	
Châtillon fr. 13'120.-- / Sévaz fr. 7'945.-- / Estavayer fr. 269'685.--	290'750.00	

Achat de 2 véhicules transport d'hommes et 1 motopompe		200'000.00
./ . subvention ECAB 40 %	80'000.00	
Montant à répartir aux communes membres	120'000.00	
Participation de Lully	12'313.00	
Châtillon fr. 4'860.-- / Sévaz fr. 2'943.-- / Estavayer fr. 99'883.--	290'750.00	

Arguments :

Tonne-pompe de la marque MAN (le meilleur marché).
Equipé selon la directive cantonale. Véhicule plus petit, avantage pour les rues étroites.
Véhicules transport d'hommes nécessaires.
Motopompe nouvelle génération.

Raisons :

Véhicule actuel est de 1983. Pompe hors service.
Transport en commun depuis le lieu de rassemblement.

Plan de financement et calcul des charges

Coût estimé	53'000.00
Financement par les liquidités	53'000.00
Amortissement obligatoire annuel, taux : 15 %	7'950.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	14'500.00

5. Divers

Quartier la Frinzalla :

Lors de la dernière assemblée communale du 5 juillet 2017 où le Bureau Urbasol était présent, M. Stéphane Bonfils avait relevé que l'article 8072 (anciennement 323) en bordure de la route de la Coulate était inconstructible et s'étonnait de voir 2 maisons jumelées en cours de construction.

M. Frédéric Tesse - Conseiller communal informe l'assemblée que les propos relevés par M. Stéphane Bonfils n'étaient pas corrects. En effet, après différentes recherches, ce terrain a toujours été en zone constructible. De ce fait, la construction actuelle est aux normes. De plus, il précise qu'une partie de la haie diminuée en largeur sur ledit terrain a été compensée sur le haut du terrain et ceci a permis la réalisation de ce projet.

Décompte final de la nouvelle école Arc-en-Ciel :

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale nous apporte les éléments suivants :

Construction, mobilier, honoraires	fr.	4'064'048.70
Frais divers, chauffage à distance, abri PC	fr.	15'660.00
Plus values sur adjudications	fr.	65'125.90
Imprévus	fr.	84'237.35
Améliorations		
	fr.	4'229'071.95
./ . budgets votés	fr.	4'045'000.00
Différence	fr.	184'071.95
Subvention cantonale avec la 6 ^{ème} classe	fr.	298'343.15

M. le Syndic remercie Mme Catherine Plüss pour le suivi de cet investissement.

La Bougeotte :

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale donne à l'assemblée des précisions quant à cette activité mise en place par la Commission durable.

La Bougeotte a lieu 4 dimanches après-midis à la salle de Lully durant l'hiver, ceci au profit des enfants de la Commune.

Les coaches bénévoles sont recherchés pour cette activité.

Prochaines manifestations à Lully :

- Les 12 heures du fromage le 27 janvier
- Bourse habits-jouets le 24 mars
- Marché gratuit le 21 avril
- Assemblée des comptes le 24 avril

Mme Martha Pittet souhaite avoir des précisions concernant ce marché gratuit.

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale l'informe que c'est une sorte de vide grenier gratuit. L'idée est d'ouvrir la salle le samedi 21 avril où les gens peuvent y déposer leurs objets à donner et les reprendre en fin de journée.

Une agape + boissons seront prévues lors de ce marché.

Mme Martha Pittet demande si l'accueil extra scolaire fonctionne bien.

M. Vincent Isoz - Conseiller communal lui répond que pour l'instant tout se passe au mieux, celui-ci est bien fréquenté et il reste encore quelques places. Le mercredi l'accueil n'est pas ouvert car trop peu de demandes nous ont été faites jusqu'à ce jour.

Mme Isabelle Wyssbrod auxiliaire à l'accueil relève que cette structure fonctionne bien et qu'elle a beaucoup de plaisir à y travailler.

Mme Sabrina Bersier précise que le SEJ l'avait informée que l'accueil était bien fréquenté pour ses débuts.

Parole à l'assemblée :

M. Eric Ansermoz s'est aperçu qu'il y avait beaucoup d'air dans l'eau et également des coups de béliers. Quelle est la raison ?

M. Patrick Huber Conseiller communal a connaissance de ces soucis et les investigations nécessaires sont en cours afin de les régler.

M. Remi Hermida constate que la place de jeux à Lully est sale et mal entretenue. De plus, il propose que celle-ci soit agrandie.

Le Conseil prend note de ces remarques. L'entretien sera revu et l'agrandissement de la place n'est pas prévu pour l'instant.

M. Alexandre Duc demande si le panier de basket sera déplacé.

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale lui répond par l'affirmative. Celui-ci sera installé sur la place de jeu du bas.

Mme Martha Pittet s'étonne de voir le nouveau terrain de foot gorgé d'eau.
Le Conseil communal est conscient de cette problématique. Une analyse doit se faire afin de régler ce point.

Mme Véronique Deschenaux a constaté que la salle communale de Seiry avait pris « un coup de vieux ». Par exemple, l'allumage des stores ne fonctionne pas, la lumière des corridors ne s'enclenche plus, etc. Mme Catherine Plüss - Conseillère communale prend bonne note de ces remarques.

Remerciements et prises de congé :

- **Sabrina Bersier** - Conseillère communale de 2011 à 2017.
- **Séverine Pillonel** - concierge du bâtiment de Bollion de 2012 à 2017
- **Jacqueline Tesse** - membre à la Commission de développement durable de 2016 à 2017
- **Dominique Pillonel Seiry** - membre de la Commission scolaire de 2006 à 2017

Chacune de ces personnes est remerciée chaleureusement par notre Autorité et une attention leur est remise.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard - Syndic remercie toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et présente à chacun, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Il invite l'assemblée à la traditionnelle verrée.

La séance est levée à 22h.10.

La Secrétaire :

C. Collomb



Le Syndic :

G. Brodard



